

BURUNDI

**Des enquêtes doivent être
menées sur les atteintes
aux droits humains**

Index AI : AFR 16/015/00

Amnesty International demande que soit ouverte sans délai une enquête indépendante et impartiale sur la mort d'au moins 28 civils, tués par les forces armées du Burundi fin septembre 2000. L'organisation prie le gouvernement de ce pays de veiller à ce qu'aucun membre des forces de sécurité ou autre représentant de l'État n'entrave le déroulement des investigations.

Malgré un démenti formel de l'armée, de nombreuses sources non officielles à Bujumbura soutiennent que ces civils non armés ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, dont elles attribuent la responsabilité aux forces régulières. Amnesty International continue de recueillir des

informations, tant sur les circonstances de ces homicides que sur l'identité et le nombre de personnes tuées ou blessées.

« Le respect des droits humains doit être considéré par toutes les parties au conflit comme un préalable à l'application de l'accord de paix conclu fin août et à l'instauration d'un cessez-le-feu. Tous les belligérants doivent mettre un terme immédiat aux atteintes aux droits fondamentaux et être tenus de répondre de leurs actes », a souligné l'organisation de défense des droits humains.

Selon des informations en provenance de Bujumbura, cette tuerie a fait suite à une offensive lancée contre la capitale, qui a été attribuée à un groupe hutu d'opposition armée, les Forces nationales pour la libération (FNL).

D'après ces mêmes sources, dans la nuit du 28 septembre 2000, des heurts ont opposé l'armée burundaise, essentiellement composée de Tutsi, aux FNL, qui ont attaqué un poste militaire dans le quartier de Kamenge, situé dans le nord de Bujumbura. Les FNL se sont ensuite retirées et le lendemain matin, des soldats du Bataillon Para ont procédé à des exécutions à titre de représailles à Kamenge, Gasenyi et Gituro, trois quartiers de la capitale majoritairement peuplés de Hutu. Apparemment, les soldats sont entrés dans cette zone en prétextant qu'ils étaient à la recherche de

Un accord de paix a été signé le 28 août 2000 par le gouvernement, les principaux partis politiques et certains groupes d'opposition armée. Néanmoins, deux groupes importants parmi ces derniers, dont les FNL, n'ont pas encore signé ce texte. Le Burundi a connu une escalade de la violence juste avant la conclusion de l'accord, et de très nombreuses

membres ou de sympathisants de l'opposition armée. La plupart des personnes décédées, dont des femmes et des enfants, auraient été tuées à coups de baïonnette, dans certains cas à leur domicile, et d'autres alors qu'elles s'enfuyaient.

La zone a été bouclée par des membres de l'armée après cette tuerie et Amnesty International craint que des éléments de preuve n'aient été détruits et que le nombre réel de morts ne soit nettement plus élevé que ne l'indiquent les informations dont elle dispose.

Complément d'information

atteintes aux droits humains ont été commises depuis lors par toutes les parties. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>